CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 5 décembre 2024 à 20h15 à la Halle Polyvalente

FORMULE D'AUTORISATION

Vu le préavis 90-2024 de la Municipalité en date du 5 novembre 2024 ;
Ouï le rapport de la commission des finances ;
Considérant que ce projet a été porté à l'ordre du jour au point 11 ;
Concernant le règlement des ports de Cudrefin

Décide

- D'adopter le règlement communal des ports de Cudrefin conformément au préavis 90-2024 avec les amendements suivants :

Amendement de la commission des finances au préavis 90-2024 règlement des ports :

A l'article 44 page 12, alinéa 3 :
`` Droit de boucle (à la signature du contrat) '' La commission des finances a décidé de déposer un amendement sur le financement des taxes des droits de boucle en faisant une répartition comme suit :

Si l'on prévoit un taux d'occupation de 50 % citoyens et 50 % non citoyens, CHF 4'000'000 de travaux et 9200 m2 à facturer.

Pour la part des non citoyens à 480.-/m2 cela donne 2'208'000.- Le solde de 1'792'000 à diviser pour les citoyens, ce qui donne 390.- /m2 Selon les calculs cités ci-dessus, la commission des finances amende le tarif A, à 390.-/ m2 Et le tarif B reste à 480.-/m2.

Le reste du texte reste inchangé.

L'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité avec 16 voix et 9 abstentions.